



ENSEMBLE,
MISONS SUR LE VIVANT

NATURE IMPACT

Une initiative pour aider vos projets
au bénéfice de la biodiversité et du climat
dans les forêts françaises.



Au service de tous les forestiers

Les forêts offrent de nombreux services écosystémiques d'intérêt général tels que la conservation de la biodiversité, la lutte contre le changement climatique, la préservation des sols ou encore de la qualité des eaux. Par ses choix de gestion, le propriétaire forestier peut rendre de grands services à la société, s'il adopte des pratiques forestières bénéfiques pour leur conservation.

Toutefois, si les services écosystémiques offerts par la nature sont gratuits pour la société, l'acte de gestion que réalise le forestier à leur profit peut, en revanche et dans certains cas, supposer des manques à gagner ou des coûts d'actions, qu'il n'est

généralement pas incité à faire. C'est un frein à l'adoption de pratiques de gestion innovantes et ambitieuses.

Pour faciliter la mise en œuvre concrète des meilleurs pratiques, l'initiative Nature Impact s'est fixé pour objectif de soutenir l'ensemble des propriétaires forestiers qui le souhaitent, en finançant des projets qualitatifs et ayant un impact additionnel démontré en faveur de deux services écosystémiques d'intérêt général : la biodiversité et le climat.



Les fondements de l'Initiative



Qui finance ?

Administrativement, l'initiative Nature impact est un fonds dédié géré par la fondation WWF-France. Il est alimenté par des mécénats de contributeurs (entreprises, donateurs, collectivités). Sa vocation et son fonctionnement sont définis par une [charte fondatrice](#).

Les contributeurs qui financent l'initiative sont compatibles avec la mission et les valeurs du WWF et font preuve d'engagement pour la Biodiversité et le Climat sur leur périmètre. Leur participation à l'initiative Nature Impact est une contribution volontaire additionnelle, via des projets de terrain. Leur contribution ne génère pas de crédits cessibles ni de revendication de compensation.

Le montant des appels à projets annuels de l'initiative mobilise entre 2 et 4 M€ chaque année. Ils sont alloués aux projets les plus qualitatifs.



Quelle logique de projet ?

L'initiative s'appuie sur la logique des Paiements de pratiques favorables aux Services Ecosystémiques d'intérêt général (PSE). Les PSE sont un outil nouveau, encore assez peu développé en France dans les forêts.

Le WWF France propose un cadre de mise en œuvre de bons projets de PSE tel que présenté dans le rapport [Payer les forestiers pour services rendus \(2021\)](#), fondé autour de 16 principes exigeants.

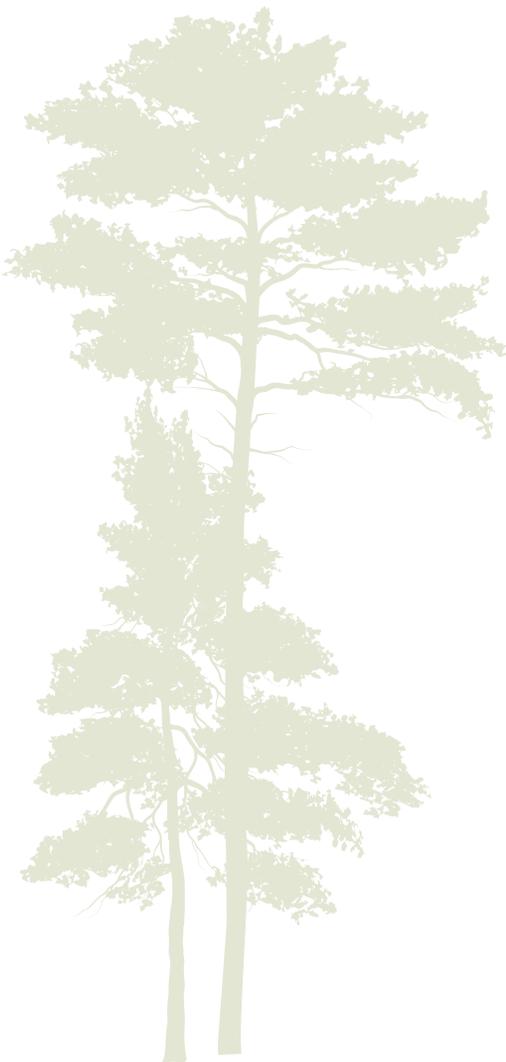
Ainsi, dans le cadre de l'initiative, les projets doivent être additionnels, c-a-d qu'ils ont une valeur ajoutée biodiversité et climat démontrée par rapport à un scénario de référence. Dans ce dernier, les "pratiques habituelles" doivent au demeurant être légales, non critiquables, et déjà engagées vers une gestion forestière responsable.



Qui décide ?

Les décisions de l'initiative Nature Impact s'appuie sur une gouvernance ouverte organisée autour :

- d'un Comité des Parties Prenantes constitué de dix représentants du monde économique et de la société. Ils vérifient le bon fonctionnement de l'initiative et garantissent sa contribution à l'intérêt général ;
- d'un Comité Technique constitué de dix experts de la gestion des forêts, des sciences forestières et de la conservation de la nature. Ils discutent et valident les outils techniques utilisés par l'initiative et participent à la sélection des projets financés chaque automne.



Comment construire votre projet ?

Les pratiques forestières finançables

Les projets doivent être conçus pour s'intégrer dans la logique à long terme de la propriété et du territoire.

Une gouvernance ouverte, associant les acteurs clés du territoire, sera un plus apprécié. Cela présente des avantages pour générer des projets de qualité, notamment sur la biodiversité, pour contribuer à l'intérêt général du territoire et assurer la pérennité à long terme des actions.

Les projets doivent prioritairement proposer la mise en œuvre d'une ou plusieurs des 10 pratiques forestières favorables à la biodiversité et au climat énumérées ci-contre. Un référentiel détaillé de chaque pratique (définition, périmètre, impact recherché, financement) est [disponible](#).



OBJECTIFS	10 PRATIQUES FORESTIÈRES
Protéger les espèces menacées et leurs habitats	<ul style="list-style-type: none"> • Pleine naturalité (protection des vieilles forêts, îlots de vieux bois, libre évolution) • Trame d'arbres vivants habitats
Bien gérer via des sylvicultures plus proches de la nature	<ul style="list-style-type: none"> • Conversion en futaie continue • Balivage : conversion en futaie sur souche diversifiée • Futaie de gros bois • Exploitation à faible impact
Restaurer des boisements et forêts résilientes aux changements climatiques	<ul style="list-style-type: none"> • Boisement • Enrichissement • Tourbières et mares • Ripisylves

Les actions finançables

L'initiative Nature Impact ne fixe pas de montant financier minimum ou maximum d'un projet mais des règles d'allocation.

L'enjeu est surtout de démontrer l'efficacité de l'euro investi par le mécène et l'impact de chaque projet sur la biodiversité et le climat.

QUOI ?	EXEMPLES	RÈGLES
INGÉNIERIE PRÉALABLE	Étude ou relevés de terrains spécifiques nécessaires au montage de projet (inventaire forestier, expertise biodiversité...)	< 16 %
ACTIONS CONCRÈTES	Manque à gagner	> 63 %
	Coût ou surcoût de travaux	
	Suivi scientifique	< 16 %
	Éducation à la nature	
DURABILITÉ	Rédaction d'avenants au PSG, certification FSC FM et service écosystémiques, frais de contractualisation, ORE	< 5 %

Et si la solution c'était vous ?

Les bénéficiaires des financements de l'initiative Nature Impact sont des propriétaires forestiers engagés dans une gestion durable de leur forêt. Ils ont la possibilité d'agir et de proposer des projets ambitieux en faveur de la biodiversité et du climat.

Un appel à projet annuel

L'initiative Nature impact fonctionne par appel à projet ouvert à tous les propriétaires forestiers privés (individuel, groupement forestier ou réunis en collectifs) et publics dans l'Hexagone et la Corse. Chaque appel à projets ouvre une possibilité de financement supérieure à 2 M€.

Chaque appel à projets annuel (au printemps) porte sur une à trois thématiques géographiques ou transversales choisies parmi celles ci-dessous.

Les projets déposés font ensuite l'objet d'une phase d'instruction par le WWF (en été), avant d'être expertisés par le comité technique de l'initiative (en automne) qui décide des projets retenus.



Thématiques d'appels à projets :

- Transversales (Forêts en commun, Territoires à défendre)
- Géographiques

NOTRE MISSION CONSISTE À STOPPER LA DÉGRADATION DE L'ENVIRONNEMENT DANS LE MONDE ET À CONSTRUIRE UN AVENIR OÙ LES HUMAINS VIVENT EN HARMONIE AVEC LA NATURE.

CONTACT

Anaïs GENTIT - Chargée de programme Initiative Nature Impact

Email: nature-impact@wwf.fr



Notre raison d'être

Stopper la dégradation de l'environnement dans le monde et construire un avenir où les Hommes pourront vivre en harmonie avec la nature.

Ensemble, nous sommes la solution.

wwf.fr

© 2023

© 1986 Panda symbol WWF – World Wide Fund for Nature (Auparavant World Wildlife Fund)

® "WWF" & "Pour une planète vivante" sont des marques déposées.

WWF International, Avenue du Mont-Blanc, 1196 Gland, Suisse.

Tel. +41 22 364 9111. Fax. +41 22 364 0332.

Pour plus d'informations, rendez-vous sur le site du WWF www.wwf.fr
WWF France. 35-37 rue Baudin, 93310 Le Pré-Saint-Gervais.